



ARRÊTÉ

PRIS LE 02 AVR. 2026

Administration générale
AB/LE

2026-n° 008

OBJET : Désignation et délégation de signature et de fonctions à Madame

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-19, L2213-9, R 2122-8, R 2122-10 et R 2213-17 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code Civil ;

VU le Code électoral, et notamment son article 18 ;

VU la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le décret n°2017-270 du 1er mars 2017 ;

VU le décret n°2018-343 du 9 mai 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999 par l'instruction du 29 mars 2002 ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services, et notamment ceux relatifs aux actes d'état civil, en octroyant une délégation de signature et de fonctions à un fonctionnaire municipal, et à l'établissement des listes électorales, en désignant le(s) agent(s) en charge du renseignement du Répertoire électoral unique (REU) ;

CONSIDERANT que _____, rédacteur principal de 1^{ère} classe titulaire, exerce les fonctions de responsable du service Administration générale, comprenant l'état civil, le service des élections et des étrangers ;

Article 3 : Est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à partir de ce jour, à Madame Lucy EZCURDIA née ALEMANY, rédacteur principal de 1^{ère} classe, titulaire, exerçant les fonctions de responsable du service Administration générale, délégation de signature au titre de la police des funérailles :

- L'autorisation de fermeture de cercueil ;
- L'autorisation d'inhumation ;
- L'autorisation de crémation ;
- Les autorisations de travaux ;
- Le dépôt temporaire ;
- Les courriers de demande de renouvellement de concession.

Article 4 : La signature des actes pris par Madame _____, dans le cadre de sa délégation de fonction et de signature, devra être accompagnée de la mention suivante :

Par délégation du Maire,

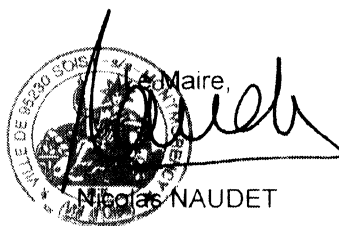
Responsable du service Administration générale

La signature et le paraphe de _____, sont déposés en annexe au présent arrêté.

Article 5 : A partir de ce jour, _____, est également désignée pour l'accès et le renseignement du Répertoire électoral unique (REU) auprès duquel la commune a créé un compte pour chaque agent désigné.

Article 6 : La signature du Maire de Soisy-sous-Montmorency est également déléguée, dans les mêmes conditions, pour ce qui relève de l'article 1, 2 et 3, en cas d'empêchement de Madame Lucy EZCURDIA dans l'ordre de citation, à Monsieur Antoine BARDET, Directeur Général des Services.

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent, et dont un exemplaire sera affiché et transmis au Sous-préfet de l'Arrondissement de Sarcelles et au Procureur de la République.


Le Maire,
Nicolas NAUDET

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 02 AVR. 2026

Mis en ligne et/ou notifié le : 03 AVR. 2026

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 03 AVR. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20260402-AG2026AR008-AI
Date de réception préfecture : 02/04/2026